

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3031

14 décembre 2012

SOMMAIRE

Analisis de Procesos Financieros Procesan- do Luxemburgo S.à r.l.	145447	Edwardian Investments SA	145447
Café Boston Sàrl	145444	Elatior Investment S.A.	145448
Cannel S.A.	145442	Eneris Wind Italia SA	145458
Carrelages Art & Style S.à r.l.	145443	Enif S.A.	145459
Cathay Impex S.à r.l.	145445	Equites Strategic Investments	145459
CBOS	145444	Equitherm S.à.r.l.	145472
CEFIP S.A., Compagnie Européenne de Fi- nancement, d'Investissement et de Place- ment	145444	Ercalux S.A.	145459
Coalba S.A.	145443	Escale Beauté S.à r.l.	145472
Compagnie d'Investissement de la Croix du Sud-SPF	145443	Esplanade Germany S.à r.l.	145458
Concept ATS S.A.	145445	ETASCAL (Exclusive Travel Art Safari Culture Adventure and Leisure) S.A. ..	145472
Connecting You Sàrl	145445	Ets Boulet S.A.	145458
Consens S.A. - SPF	145442	EU I.P. Invest S.à r.l.	145472
Conversigest S.A.	145442	Euro Asia Investment SA	145475
Coton Luxembourg S.A.	145443	Euro Mall Ventures S.à r.l.	145458
Cubus 2	145443	Europacom S.A.	145476
Cyclone Holdings Luxembourg S.à.r.l.	145444	European Broker S.A. Luxembourg	145476
DCE	145446	European Capital Partners (Luxembourg) S.A.	145459
DD Productions S.à r.l.	145446	European Foods Company	145476
Deanery Estates S.à r.l.	145445	Eutraco Sàrl	145476
Deanery Participation S.à r.l.	145446	Eximport S.A.	145476
De Darlion Industries S.A.	145445	FanSport Sàrl	145476
Detalux Capital	145446	Felux S.à r.l.	145488
Detalux GP	145446	FINAGEL S.A., société de gestion de patri- moine familial (SPF)	145488
Detalux Holdings GP	145446	Financière Charmont S.A.	145488
D.E. Révision S.à r.l.	145444	F.S. Milk Group S.A.	145447
Digital Consulting Company S.A.	145447	Geo Debt Finance S.C.A.	145477
Dugal S.A.	145458	RG Investments S.à r.l.	145460
Dynamic Global Advisors S.à r.l.	145447	S.C.I. Tamimo	145472
East Gate S.A.	145459	VIV S.A.	145442
EB Trading S.A.	145460	Wata SA	145442
Edwardian Investments SA	145447	Watford S.A.	145442

VIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8398 Roodt (Septfontaines), 18, Lotissement des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 107.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153364/9.

(120201938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Wata SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 80.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153369/9.

(120202346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Watford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 33.595.

Le Bilan au 31.12.2011 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153371/9.

(120202395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Conversigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 113.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153589/9.

(120202490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Cannel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153594/9.

(120202840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Consens S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.338.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153612/9.

(120203294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Carrelages Art & Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 37, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 117.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2012.

AVIANO DARIO.

Référence de publication: 2012153580/10.

(120202564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Coalba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 168, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.630.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/11/2012.

Référence de publication: 2012153586/10.

(120202634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

CICS-SPF, Compagnie d'Investissement de la Croix du Sud-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 77.078.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compagnie d'Investissement de la Croix du Sud-SPF (en abrégé CICS-SPF)

Référence de publication: 2012153588/11.

(120203368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Coton Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 158.047.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012153616/11.

(120203134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Cubus 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012153621/11.

(120203199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Cyclone Holdings Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 186.466.785,88.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153592/10.

(120203317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Café Boston Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 82, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 84.498.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012153593/10.

(120203066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

CBOS, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012153599/10.

(120202557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

CEFIP S.A., Compagnie Européenne de Financement, d'Investissement et de Placement, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.049.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153600/10.

(120202995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

D.E. Révision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012153622/13.

(120202952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Cathay Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012153598/11.

(120202605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Concept ATS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.958.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012153610/10.

(120203330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Connecting You Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5573 Remich, 6, Montée Saint-Urbain.

R.C.S. Luxembourg B 93.960.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012153611/10.

(120202703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Deanery Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.680.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153623/10.

(120202885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

De Darlion Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.507.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DE DARLION INDUSTRIES S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012153635/12.

(120202892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Deanery Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.110.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153624/9.

(120202479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Deltalux Capital, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.357.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153625/9.

(120202738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Deltalux GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.348.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153626/9.

(120202644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Deltalux Holdings GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.355.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153627/9.

(120202910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

DCE, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 155.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153633/9.

(120202491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

DD Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 142.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153634/9.

(120203081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Digital Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 81.398.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153628/10.

(120203123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Dynamic Global Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Analisis de Procesos Financieros Procesando Luxemburgo S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 139.328.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency.

Référence de publication: 2012153640/10.

(120203260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Edwardian Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 81.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012153658/11.

(120203132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Edwardian Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 81.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012153659/11.

(120203133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

F.S. Milk Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.S. Milk Group S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012153679/11.

(120202575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Elatior Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 172.795.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third October.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FastPad S.à r.l., a Luxembourg law private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163.496, here represented by Me. Nathalie Houllé, attorney-at-law, with professional address in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, acting in the above mentioned capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which shall be formed:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the original subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued by a public limited liability company in the form of a 'société anonyme', under the name of Elatior Investment S.A..

Art. 2. Duration. The company is established for an indefinite duration. The company may be dissolved at any time by a shareholder resolution adopted in the manner required for amendment of these articles of association as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The company may also hold interests in partnerships.

The company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In general, it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

In case of war, imminent danger of war, revolution, terrorist acts or comparable extraordinary political, economical or social circumstances (hereinafter referred to as "an emergency situation") that would interfere with the normal activities or business of the company and/or the normal management of the company at its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, or with the ease of communication between such registered office and persons abroad, the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland or to any other jurisdiction as may be decided in due course by the committee consisting of shareholder representatives.

As from the moment an emergency situation occurs, the transfer of the executive office and the registered office of the company will be effective and the articles of association of the company are amended, in order for the company to change its legal status into a company limited by shares recognised under Swiss law or recognised under any other law applicable in the jurisdiction where the executive office and the registered office of the company will have been transferred, as attached to said resolution.

A committee consisting of shareholder representatives, whoever they are, are authorised to and will have sole authorisation to note and declare that an emergency situation has occurred and that the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland or to any other jurisdiction as may be decided in due course by the committee consisting of shareholder representatives, and the committee has authorisation to give special power to the board of directors, any civil law notary, lawyer or employee to act, jointly or severally, in order to sign and execute any deeds, formalities, notifications which may be required to formalise the transfer of the executive office and the registered office and the coming into force of the new articles of association in the case of an emergency situation.

Art. 5. Capital, Shares and Share certificates. The capital is fixed at fifty five thousand Euros (EUR 55,000.00) represented by fifty five thousand 55,000 shares, each with a nominal value of EURO (EUR 1.00), divided into:

- (i) Five thousand (5,000) ordinary shares;
- (ii) Five thousand (5,000) redeemable class A shares;

- (iii) Five thousand (5,000) redeemable class B shares;
- (iv) Five thousand (5,000) redeemable class C shares;
- (v) Five thousand (5,000) redeemable class D shares;
- (vi) Five thousand (5,000) redeemable class E shares;
- (vii) Five thousand (5,000) redeemable class F shares;
- (viii) Five thousand (5,000) redeemable class G shares;
- (ix) Five thousand (5,000) redeemable class H shares;
- (x) Five thousand (5,000) redeemable class I shares; and
- (xi) Five thousand (5,000) redeemable class J shares;

(the redeemable class A to J shares being all together referred to as the "Redeemable Shares" and together with the ordinary shares, the "Shares"). The Shares of any class may be issued with or without share premium. The funds received as share premium or, as the case may be, capital (surplus) contributions in respect of Shares are allocated to a special premium reserve or, as the case may be, to a special capital contribution reserve, except for those allocated to the legal reserve (if any). Each of such special reserves (share premium and capital (surplus) contributions) may be repaid at any time to the shareholder(s) of the company (including, without limitation, upon a share redemption) in accordance with the terms and under the conditions as set by appropriate corporate resolutions. For the avoidance of doubt, the company shall treat any balance standing to the credit of both these special reserves (share premium and capital (surplus) contributions) as fungible and freely distributable in accordance with these articles of association and must not reserve it, in whole or in part, to any holder of shares having paid the relevant share premium or made the relevant capital (surplus) contribution.

Each Share is entitled to one (1) vote. All Shares of each class are subject to the same rights and obligations unless otherwise provided in these articles of association.

Shares will be in registered form.

The company shall consider the person in whose name the shares are registered in the shareholder register as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the shareholder register, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering to the company the certificate representing the Shares to be transferred, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase/Decrease of capital - Redemption of Redeemable Shares. The capital of the company may be increased by a shareholder resolution adopted in the manner required for amendment of these articles of association, as prescribed in Article 18 hereof.

The capital of the company may also be reduced by appropriate corporate resolution through the cancellation of the Shares including by the cancellation of one (1) or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Redeemable Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Redeemable Shares such cancellations and repurchases of Redeemable Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J). In the event of a reduction of capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in the paragraph above), such class of shares gives right to the holder(s) thereof pro rata to its/their holding in such class to the Available Amount (as defined below and being the maximum amount) with the limitation however to the total cancellation amount (the "Total Cancellation Amount") as determined by the board of directors and approved by the general meeting of the company and each holder of the repurchased and cancelled class of Redeemable Shares shall receive from the company an amount equal to the cancellation value per Redeemable Share (the "Cancellation Value Per Share") for each Redeemable Share of the relevant class held by it and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Redeemable Shares in issue in the class of Redeemable Shares to be repurchased and cancelled.

For the purposes of these articles of association,

"Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the company to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the articles of association, increased by any freely distributable share premium and/or capital (surplus) contributions as well as any other freely distributable reserves but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of Luxembourg or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts ((as defined below) without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P) - (L + LR)$$

Whereby:

"AA" = Available Amount.

"NP" = net profits as at the Interim Account Date (including carried forward profits).

"P" = any freely distributable share premium and/or any capital (surplus) contributions as well as any other freely distributable reserves.

"L" = losses (including carried forward losses).

"LR" = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of laws of Luxembourg or of these articles of association.

"Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" shall mean the date no earlier than sixty (60) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares.

The company shall inform each holder of the class(es) of Redeemable Shares to be redeemed of its intention to redeem such class(es) of Redeemable Shares by prior written notice.

The payment of the Cancellation Value Per Share shall be made in cash and/or in kind by the board of directors in accordance with Luxembourg laws.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Where the company comprises a single shareholder, it shall exercise all powers reserved to the general meeting of the company.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The quorums and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as its proxy in writing, by letter, by fax or by email. Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice or other convening formality.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of the company shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of May in each year at 11 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Management. In case there are more than one (1) shareholder, the company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the company. The company shall also be managed by a board of directors composed of at least two (2) members if there is one (1) single shareholder.

The directors shall be elected by the shareholder(s) at the annual general meeting for a period of one (1) year and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced, at any time, by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one (1) or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the general meetings.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two (2) directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all general meetings and all meetings of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing, by letter, by fax or by email of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by letter, by fax or by email another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the company may have any personal interest in any transaction of the company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of the company.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman and by the secretary (if any) or by two (2) directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signature. The company will be bound by the joint signatures of two (2) directors of the company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the company shall be supervised by an independent auditor who shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting.

The independent auditor in office may be removed at any time by the general meeting with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year, with the exception of the first accounting year.

Art. 16. Approbation of profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the company.

The general meeting of the company, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The holder(s) of Redeemable Shares in a given class shall not be entitled to any dividend until the holder(s) of the immediately subsequent class of Redeemable Shares have been redeemed in full, except for the class J shares. The dividends declared may be paid in cash or in kind and in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the company on behalf of holders of Shares.

Art. 17. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the company effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of the articles of association. These articles of association may be amended, from time to time, by a general meeting of the company, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Special provision

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the company having thus been established, the above named founding shareholder declares to subscribe for the entire capital as follows:

- Five thousand (5,000) ordinary shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class A shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class B shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class C shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class D shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class E shares;
- Five thousand (5,000)) redeemable class F shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class G shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class H shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class I shares; and
- Five thousand (5,000) redeemable class J shares;

The shares have been paid up for one fourth of their nominal value corresponding to an aggregate amount of thirteen thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 13,750.00) by payment in cash, so that the amount of thirteen thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 13,750.00) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

Attestation

The notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Article 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole founding shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of director(s) is fixed at three (3) persons.
- 2) The following persons are appointed as directors for a period of one (1) year and their function will not be remunerated:
 - Marc Häfliger, directeur de sociétés, born in Wikon, Switzerland on January 17, 1959, residing in 1, Chemin de Senaugin, CH-1162 St-Prex, Switzerland;
 - John Seil, directeur de sociétés, born in Luxembourg on September 28, 1948, residing in 10, op der Haangel, L-5322 Contern, Luxembourg; and
 - Yves Wagner, directeur de sociétés, born in Luxembourg on November 16, 1958, professionally residing in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

3) The company's independent auditor shall be: Ernst & Young, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L5365 Luxembourg. Its appointment shall be for a period expiring at the first annual general meeting of the Company and its function shall be remunerated according to standard practice.

4) The company shall have its registered office at 9, rue du Laboratoire, L1911 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

FastPad S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Peter-nelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.496, ici représentée par Me. Nathalie Houllé, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparât, ès-qualités, qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare former et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe entre le souscripteur original et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société existante sous la forme d'une «société anonyme», et dont la dénomination est Elatior Investment S.A..

Art. 2. Durée. La société est établie pour une période indéterminée. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts, tel que prévu par l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut également détenir des participations dans des sociétés transparentes (Partnerships). La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourgville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-ville par une décision du conseil d'administration.

Des succursales ou d'autres branches d'activités pourront être établies soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger sur base d'une résolution du conseil d'administration.

En cas de guerre, danger imminent de guerre, révolution, actes terroristes ou d'autres circonstances extraordinaires comparables de caractère politique, économique ou social (ci-après "une situation d'urgence") qui pourraient interférer avec les activités normales ou le déroulement des affaires de la société et/ou la gestion normale de la société depuis son siège social au Grand-Duché du Luxembourg ou avec les moyens de communication entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, le siège de direction et le siège social seront transférés en Suisse ou dans toute autre juridiction qu'un comité composé de représentants légaux d'actionnaires aura, en temps utiles, désigné.

Dès lors qu'une situation d'urgence se produit, le transfert du siège de direction et du siège social de la société sera effectif et les statuts de la société seront modifiés afin que la société change son statut légal en une société par actions reconnue par la loi Suisse ou reconnu par tout autre loi applicable dans la juridiction où le siège de direction et le siège social de la société auront été transféré, ces mêmes statuts étant annexés à la présente résolution.

Un comité composé de représentants légaux des actionnaires, quels qu'ils soient, est autorisé et aura seul pouvoir de constater et de déclarer qu'une situation d'urgence s'est produite et que le siège de direction et le siège social de la société sont à transférer en Suisse ou tout autre juridiction que le comité composé de représentants légaux des actionnaires aura en temps utile désigné, et le comité est autorisé à donner une procuration spéciale à chacun des membres du conseil d'administration, à un notaire en droit civil, un avocat ou à un employé afin d'agir, conjointement ou individuellement, pour signer et exécuter tous actes, formalités, notifications éventuellement nécessaires pour formaliser le transfert du siège de direction et du siège social ainsi que pour l'entrée en vigueur des nouveaux statuts dans le cas d'une situation d'urgence.

Art. 5. Capital, Actions et Certificats. Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille Euros (EUR 55.000,00), représenté par cinquante-cinq mille 55.000 actions, ayant chacune pour valeur nominale un Euro (EUR 1.00), divisé en:

- cinq mille (5.000) actions ordinaires;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe A;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe B;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe C;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe D;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe E;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe F,
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe G;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe H;

- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe I; et
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe J.

(Les actions rachetables de classe A à J seront définies ensemble comme les «Actions Rachetables» et ensemble avec les actions ordinaires les «Actions»)

Les Actions de chaque classe peuvent être émises avec ou sans prime d'émission. Les fonds reçus en tant que prime d'émission ou, s'il y a lieu, en tant que (surplus) d'apport au capital en ce qui concerne les Actions, sont alloués à un compte prime d'émission, ou s'il y a lieu à un compte spécial de réserve d'apport au capital, exceptés ceux alloués à la réserve légale (le cas échéant).

Chacune de ces réserves spéciales (prime d'émission et (surplus) d'apport au capital) peuvent être remboursées à tout moment aux actionnaires de la société (y compris, sans limitations, en cas de rachat d'actions) conformément aux dispositions et sous les conditions établies par les décisions sociales appropriées. Afin de dissiper tout doute, la société considèrera le crédit de ces deux réserves spéciales (prime d'émission et (surplus) d'apport au capital) fongibles et librement distribuables conformément aux présents statuts et ne les réserver pas, en tout ou partie, à tout détenteur d'actions qui aurait versé une prime d'émission ou aurait procédé à un (surplus) d'apport au capital.

Chaque Action donne droit à un (1) vote. Les Actions de chaque classe disposent des mêmes droits et obligations, à moins que cela ne soit autrement prévu par les présents statuts.

Les Actions sont émises sous forme nominatives.

La société doit considérer la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme unique propriétaire de ces Actions.

Les certificats attestant d'une telle inscription doivent être délivrés à l'actionnaire.

Le transfert d'Action sera effectué par le biais d'une mention de transfert transcrite dans le registre des actionnaires, date et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant une procuration appropriée leur permettant d'agir ainsi.

Le transfert d'Action peut également être effectué par la remise à la société d'un certificat décrivant les Actions à transférer dûment endossé par le cessionnaire.

Art. 6. Augmentation / Diminution du capital social - Remboursement des Actions Rachetables. Le capital social de la société peut être augmenté par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts, tel que prévu à l'article 18 ci-après.

Le capital social de la société peut également être réduit par décision sociale appropriée par l'annulation d'Actions, constituant une (1) ou plusieurs classes entières d'Actions à travers le rachat et l'annulation de toutes les Actions Rachetables émises dans ces classes d'actions.

En cas de rachat et d'annulation d'Actions Rachetables, ces rachats et annulations devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse en commençant par la classe d'actions J.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre prévu à l'alinéa précédent), cette classe d'actions donne droit à leur détenteur et au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (défini ci-après et étant le montant maximum) dans la limite du montant d'annulation (le "Montant d'Annulation") tel que déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale de la société. Chaque détenteur d'Actions de la catégorie rachetée et annulée recevront de la société un montant égal à la valeur d'annulation par Action Rachetable (la "Valeur d'Annulation par Action") pour chaque Action Rachetable de la classe d'action concernée, détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total des Annulations par le nombre d'Actions Rachetables émises dans les classes d'Actions Rachetables rachetées ou annulées.

Aux fins de ces présents statuts,

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la société étendu au(x) actionnaire(s), qui auraient été en droit de bénéficier de la distribution de dividendes telle que prévu à l'article 16 de ces statuts, augmenté par toute réserve distribuable (prime d'émission et/ ou (surplus) d'apport au capital) ainsi que par toute autre réserves librement distribuables mais déductions faites de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et

(ii) toutes sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux dispositions légales ou des présents statuts, chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires ((comme défini ci-après) sans, afin de dissiper tout doute, tout double comptage) ainsi:

$$AA = (NP+P) - (L+LR)$$

Avec:

«AA» = Montant Disponible.

«NP» = bénéfices nets à la Date des Comptes Intérimaires (y compris les bénéfices reportés).

«P» = toute réserve distribuable (prime d'émission et /ou (surplus) d'apport au capital) ainsi que toute autre réserve librement distribuable.

«L» = pertes (y compris les pertes reportées).

«LR» = toutes les sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales et aux présents statuts.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

«La Date des Comptes intérimaires» signifie au plus tôt soixante (60) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe d'Actions Rachetables concernée.

La société informera par écrit chaque détenteur de classe d'Actions Rachetables devant être rachetées, de son intention de racheter telle(s) classe(s) d'Actions Rachetables.

Le paiement de la Valeur d'Annulation par Action sera fait en espèces et/ou nature par le conseil d'administration conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

Art. 7. Assemblée Générale des Actionnaires. Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale de la société.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la société. L'assemblée devra avoir les plus larges pouvoirs pour ordonner, accomplir ou ratifier les actions relatives aux opérations de la société.

Les quorums et délais requis par la loi régiront la convocation et la tenue des assemblées générales des actionnaires de la société, sauf dispositions contraires.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire, par écrit, par lettre, par fax ou par email.

Sauf dans les autres cas prévus par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée, seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils ont été informés de l'ordre du jour, de l'assemblée, l'assemblée générale sera tenue sans convocation écrite préalable ou autre formalité de convocation.

Art. 8. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle de la société devra être tenue, conformément aux dispositions légales, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que spécifier dans la convocation de l'assemblée le troisième mercredi de mai, chaque année, à onze (11) heures

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée devra être reportée au premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger en cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord final et absolu du conseil d'administration.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues en temps et lieu tels que spécifiés dans les convocations aux assemblées.

Art. 9. Conseil d'administration. Dans l'hypothèse où il y a plus qu'un (1) actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société. La société sera également administrée par le conseil d'administration composé de deux (2) membres, dans l'hypothèse où il y a un seul actionnaire.

Les administrateurs seront élus par le(s) actionnaire(s) à l'assemblée générale pour une période de un (1) an et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Dans l'hypothèse où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachés au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un (1) ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désignera, à la majorité, un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit

ou lettre, fax ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par lettre, fax ou e-mail un autre administrateur comme son représentant à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Dans l'hypothèse où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une affaire de la société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employée de l'autre partie contractante), cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur ce point; rapport devra être fait à ce sujet et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui avait assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président, ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs, non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts, sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite de ces affaires, à tous les membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant sous conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être des administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Révision des comptes. Les opérations de la société sont surveillées par un réviseur d'entreprises indépendant, qui sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le réviseur d'entreprises indépendant en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, avec exception pour le premier exercice social.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera la façon dont il sera disposé du montant restant au profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration.

Les détenteurs d'Actions Rachetables d'une classe donnée auront droit à un dividende que lorsque la classe d'actions subséquente aura été rachetée dans son intégralité, exception faites des actions de classe J.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en espèces ou en nature, en toute devise choisie par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq (5) ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la société pour le compte des détenteurs des Actions.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à liquidation par les soins d'un (1) ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition spéciale

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ainsi établis, l'actionnaire constituant ci-dessus mentionné déclare souscrire la totalité du capital social comme suit:

- cinq mille (5.000) actions ordinaires;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe A;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe B;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe C;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe D;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe E;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe F,
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe G;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe H;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe I; et
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe J.

Les actions ont été libérées pour un montant correspondant à un quart (1/4) de leur valeur nominale et correspondant au total à la somme de treize mille sept cent cinquante Euros (13.750,00 EUR), versée en numéraire, de façon à ce que la somme de treize mille sept cent cinquante Euros (13.750,00 EUR) soit disponible à la société, la preuve de laquelle a été présentée au notaire.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la société en conséquence de la présente constitution et s'élèvent à approximativement mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

L'assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique susvisé a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateur(s) est fixé à trois (3) personnes.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période d'un (1) an et leurs fonctions ne seront pas rémunérées
 - Marc Häfliger, directeur de sociétés, né à Wikon, Suisse, le 17 janvier 1959, demeurant à 1, Chemin de Senaugin, CH-1162 St-Prex, Suisse;
 - John Seil, directeur de sociétés, né à Luxembourg le 28 septembre 1948, demeurant à 10, op der Haangel, L-5322 Contern, Luxembourg, et
 - Yves Wagner, directeur de sociétés, né à Luxembourg le 16 novembre 1958, demeurant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 3) Ernst & Young, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L-5365 Luxembourg est nommé réviseur indépendant de la société. Sa nomination sera valable pour une période expirant à la date de la première assemblée générale de la société et ses fonctions seront rémunérées selon la pratique actuelle.
- 4) La société aura son siège social à 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Houllé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14087. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012151642/564.

(120199671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Dugal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.665.

Le Bilan au 31.12.2011 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153638/9.

(120202467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Eneris Wind Italia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153643/9.

(120203186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Esplanade Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.086.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153644/9.

(120202466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Ets Boulet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 100.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153645/9.

(120202523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Euro Mall Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012153647/10.

(120203148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

European Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012153649/10.

(120202597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

East Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.777.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153653/10.

(120202411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Enif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.322.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012153662/10.

(120202907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Equites Strategic Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012153663/13.

(120203114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Ercalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, Giälleewe.

R.C.S. Luxembourg B 140.778.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012153665/10.

(120202535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

EB Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 57.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153654/9.

(120202524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

RG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 172.730.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of November.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

RAHMAN INDUSTRIES LIMITED, a company incorporated under the laws of India and with corporate identity number UI9111UP1991PLCO13871 and having its registered office at 184/167, Wajidpur, Jajmau, Kanpur, India,

here represented by Mrs. Sophie Mondelli, private employee, residing professionally in 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy, given under private seal on November 2, 2012 Which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "RG Investments S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Com-

panies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than one (1) Manager is appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any Manager.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the second Wednesday of June at 2.30 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any three (3) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The company's financial year shall begin on the first January and shall end on the thirty-first December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2012.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

RAHMAN INDUSTRIES LIMITED, prenamed,	1,250 shares
Total shares:	1,250 shares

The amount of twelve thousand hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolution of the Sole Shareholder

First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 1113, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolved to set at 3 (three) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

a. As Manager of class A:

- Mr. Hammad RAHMAN, born on November 30, 1984, in Kanpur, India, residing at 29, Rue des Grandes Arcades, F-67000 Strasbourg, France,

b. As Managers of class B:

- Mr. Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Mr. Julien FRANÇOIS, born on June 18, 1976, in Messancy, Belgium, residing professionally at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour de novembre.

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A COMPARU:

RAHMAN INDUSTRIES LIMITED, une société constituée et régie selon les Lois Indienne et enregistré sous le numéro d'identité suivant UI9111UP1991PLCO13871, ayant son siège social au 184/167, Wajidpur, Jajmau, Kanpur, India, ici représentée par Mr. Sophie Mondelli, employée privée, avec adresse professionnelle à 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration daté du 2 Novembre 2012,

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "RG Investments S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité. Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Si plus d'un (1) Gérant est nommé, ils formeront le Conseil de Gérance.

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si l'un de ses membres le demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'un des Gérants.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le deuxième mercredi de juin à 14 heures 30.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des

Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par trois Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le trente et un décembre 2012.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

RAHMAN INDUSTRIES LIMITED, précitée,	1.250 parts
Total parts sociales:	1.250 parts

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500,-EUR)

Résolutions de l'associé unique *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer à 3 (trois) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

a. En tant que gérant de catégorie A:

- Mr. Hammad RAHMAN, né le 30 novembre 1984 à Kanpur, India, résidant au 29, Rue des Grandes Arcades, F-67000 Strasbourg, France,

b. En tant que gérants de catégorie B:

- Mr. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Mr. Julien FRANÇOIS, né le 18 Juin, 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg,

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. MONDELLI et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53411. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150531/651.

(120197804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Equitherm S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.288.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153664/9.

(120202876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Escale Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153667/9.

(120202922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

ETASCAL (Exclusive Travel Art Safari Culture Adventure and Leisure) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 151, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 104.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153668/9.

(120203288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

EU I.P. Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 151.310.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153669/9.

(120203142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

S.C.I. Tamimo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg E 4.940.

STATUTS

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Philippe CHANTEREAU, né à Blois, le 27 avril 1962, demeurant à L-3376 Leudelange, 36, Domaine Op Hais et son épouse

2) Madame Corinne MARQUILIE-CHANTEREAU, née à Roubaix, le 6 août 1963, demeurant à L-3376 Leudelange, 36, Domaine Op Hais,

déclarant être mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple de droit luxembourgeois aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire à Luxembourg, le 19 juin 1990.

Et leurs enfants:

- Monsieur Thomas Philippe CHANTEREAU, né à Luxembourg, le 28 août 1991, demeurant à L-3376 Leudelange, 36, Domaine Op Hais, Mademoiselle Audrey CHANTEREAU, née à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1993, demeurant à L-3376 Leudelange, 36, Domaine Op Hais,

- Mademoiselle Marine CHANTEREAU, née à Luxembourg, le 17 octobre 1994, demeurant à L-3376 Leudelange, 36, Domaine Op Hais,

tous ici représentés par Monsieur Philippe CHANTEREAU, prénommé, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont déclaré constituer entre eux une société civile, à caractère familial, régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil luxembourgeois et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de «S.C.I. TAMIMO»

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes autres opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

Titre II. - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.000,- (douze mille euros) représenté par 1.200 (mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, réparties comme suit:

1) Monsieur Philippe CHANTEREAU et Madame Corinne MARQUILIE-CHANTEREAU, prénommés: MILLE DEUX CENTS parts en usufruit	1.200
2) Monsieur Thomas Philippe CHANTEREAU, prénommé, QUATRE CENTS parts en nue propriété	400
3) Mademoiselle Audrey CHANTEREAU, prénommée, QUATRE CENTS parts en nue propriété	400
4) Mademoiselle Marine CHANTEREAU, prénommée, QUATRE CENTS parts en nue propriété	400

L'usufruit sur la totalité des parts détenues par chaque associé usufruitier actuel est réservé jusqu'au décès du dernier survivant d'entre eux.

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.000,- (douze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Art. 6. La cession de la pleine-proprieté, de la nue-proprieté ou de l'usufruit s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

La pleine-proprieté, la nue-proprieté et l'usufruit des parts sociales sont librement cessibles entre associés. Ces droits ne peuvent être cédés entre vifs, et la pleine- ou la nue-proprieté ne peut être transmise à cause de mort, à des non-associés, qu'avec l'accord unanime de tous les associés. Cet agrément n'est pas requis lorsque les droits sont transmis à des héritiers en ligne directe.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses droits sur les parts à un tiers, doit en informer le gérant, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire.

Si l'assemblée générale extraordinaire refuse d'agréer le cessionnaire, la société est en droit de racheter les droits sur les parts, visés à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour le compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la société ouvre un droit de préemption sur les droits au profit de tous les co-associés du cédant au prorata de leurs parts dans la société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des droits. Le rachat effectué par la société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation des parts dont la pleine-proprieté est acquise et à la réduction correspondante de son capital.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la société et subsidiairement le droit de préemption au profit des co-associés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations précédentes.

En cas de décès d'un associé, la société a le droit de racheter à tout moment les droits sur les parts recueillis par les héritiers pour son propre compte ou pour le compte de personnes à désigner par elle.

Les alinéas précédents s'appliquent à cette hypothèse, y comprise la clause que les héritiers en ligne directe sont agréés automatiquement.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, étant entendu qu'en cas de démembrement du droit de propriété des parts sociales en usufruit et en nue-propriété, ce dernier donne proportionnellement droit dans la propriété de l'actif social, tandis que l'usufruit donne proportionnellement droit dans la répartition des bénéfices.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. En cas de démembrement du droit de propriété des parts sociales en usufruit et en nue-propriété, le nu-propriétaire et l'usufruitier supporteront les dettes en fonction des pourcentages établis par l'Administration de l'Enregistrement.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le ou les administrateurs devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, titulaires de la pleine- ou de la nue-propriété, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés, sous réserve de l'application des dispositions prévues à l'article 6.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Le démembrement du droit de propriété des parts sociales en usufruit et en nue-propriété ne tombe pas sous la clause prévue, les droits y relatifs étant exercés par l'usufruitier.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixe la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous actes et opérations d'administration et de disposition rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et vis-à-vis de toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables. Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous les créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent ainsi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à faire à l'assemblée générale des associés et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 11. Les associés peuvent être convoqués en assemblée générale par le ou les gérants quand ils le jugent convenable.

Les convocations aux réunions ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 12. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix. Tant que le démembrement de la propriété des parts sociales en nue-propriété et en usufruit existe, le droit de vote est exclusivement réservé à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 13. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance. Les décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux, en tenant compte de la valeur attachée à l'usufruit.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 15. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition particulière

L'évaluation de l'usufruit et de la nue-propriété des parts a été effectuée conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi du 23 décembre 1913 sur l'enregistrement en fonction de l'âge du plus jeune des usufruitiers, soit quatre dixièmes (4/10) pour l'usufruit et six dixièmes (6/10) pour la nue-propriété.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.
- 2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
- Monsieur Philippe CHANTEREAU, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. CHANTEREAU, C. MARQUILIE-CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54538. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151974/167.

(120200581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Euro Asia Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.993.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO ASIA INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2012153670/10.

(120203316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

European Foods Company, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 72.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153673/9.

(120202493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Europacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 136.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153671/9.

(120202492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

European Broker S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.701.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012153672/10.

(120203152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Eutraco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 55.693.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153674/10.

(120203277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Eximport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 3, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 28.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153677/9.

(120202522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

FanSport Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 131.979.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153680/9.

(120202579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Geo Debt Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 172.797.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) LuxGEO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 227,408,756.75, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158 198, and having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2) Geo Debt GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 50,000, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Together the "Shareholders".

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a " Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Corporate form and Name.

1.1 This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Geo Debt Finance S.C.A. (the "Company"), a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (" Luxembourg Law") including the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law") and by its articles of incorporation as amended from time to time (the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 The Manager (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Objects.

3.1 The object of the Company is the holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and in foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or derivative instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.2 The Company may from time to time borrow in any form (and in any event by public or private placement), and draw, make, accept, endorse, execute and issue promissory notes, drafts, bills of exchange, warrants, bonds, debentures and other negotiable or non-negotiable instruments and evidence of indebtedness.

3.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose including without limitation the acceptance of a mandate of liquidator in respect of any company of the group to which the Company belongs.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into:

5.1.1 thirty thousand nine hundred ninety nine (30,999) ordinary shares ("Ordinary Shares");and

5.1.2 one (1) unlimited share or action de commandité ("Unlimited Share") with a nominal value of one Euro (EUR 1) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares").

5.2 In these Articles:

5.2.1 The "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares

5.2.2 The "Ordinary Shareholders" means the holders at the relevant time of the Ordinary Shares;

5.2.3 The "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

5.2.4 The "Limited Shareholders" means the Ordinary Shareholders;

5.3 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

5.4 The Company can repurchase its own Shares within the limits set by the 1915 Law.

6. Shares.

6.1 The Shares shall be in registered form.

6.2 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at its registered office. The register will contain, among other things, the name of each Shareholder, its address, the number and class of Shares owned and the paid up amount of each Share.

6.3 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.4 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Chapter III. - Management

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by Geo Debt GP S.á r.l., a private limited liability company (société á responsabilité limitée) organized and existing under the 1915 Law (herein referred to as the "Manager"), in its capacity as sole Unlimited Shareholder or Actionnaire Commandité.

7.2 The Manager may be removed only in the case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by means of a resolution of Shareholders adopted in the same manner as provided for by the 1915 Law in relation to the amendments of the Articles.

7.3 The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

8. Powers of the manager. The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful in the interest of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or the Articles to a meeting of Shareholders.

9. Representation of the company.

9.1 The Company will be bound towards third parties by the sole signature or act of the Manager represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of incorporation of the Manager. No Limited Shareholder shall represent the Company.

10. Delegation of powers.

10.1 The Manager may, at any time, appoint agents of the Company for the affairs and management of the Company, provided the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company. The appointed agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the Manager.

10.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Manager shall be liable with the Company (solidairement responsable) for all liabilities of the Company to the extent required by Luxembourg Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value and the issue premium, if any, paid for each Share they hold (to the extent not already paid).

Chapter IV. - Supervisory board

12. Supervisory board.

12.1 The business of the Company and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, who need not to be Shareholders (the "Supervisory Board").

12.2 For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

12.3 The members of the Supervisory Board (each a "Supervisory Board Member") shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

12.4 The members of the Supervisory Board shall not receive any compensation in connection with their membership on the Supervisory Board but shall be entitled to reimbursement of all expenses in connection with that membership.

13. Election.

13.1 The members of the Supervisory Board will be elected by Shareholders' Resolution for a period not exceeding six years. In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election. The members of the Supervisory Board are eligible for re-election and they may be removed at any time, with or without cause, by a Shareholders' Resolution. They will remain in office until their successors have been appointed.

13.2 In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Manager shall forthwith convene a Shareholders' Meeting in order to fill these vacancies.

14. Meetings of the supervisory board.

14.1 Meetings of the Supervisory Board ("Supervisory Board Meetings") may be convened by any Supervisory Board Member. The Supervisory Board shall appoint one of the Supervisory Board Members as Chairman.

14.2 Notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, fax or by email to all members at least five days in advance of the time set for such meeting, except in cases of emergency, in which event the nature of the emergency will be set out in the notice. The notice will indicate the time and the place of the meeting and it will contain the agenda.

14.3 The Supervisory Board Members may validly debate and take decisions at a Supervisory Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Supervisory Board Members have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Supervisory Board Meeting, in person or by an authorised representative.

14.4 A Supervisory Board Member may appoint any other Supervisory Board Member (but not any other person) to act as his representative (a "Supervisory Board Member's Representative") at a Supervisory Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Supervisory Board Meeting. A Supervisory Board Member can act as representative for more than one other Supervisory Board Member at a Supervisory Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Supervisory Board Members are physically present at a Supervisory Board Meeting held in person or participate in person in a Supervisory Board Meeting held under Article 14.56. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

14.5 The Supervisory Board can only validly debate and take decisions if at least half of the Supervisory Board Members are present or represented. Decisions of the Supervisory Board shall be adopted by a simple majority of the Supervisory Board Members present or represented.

14.6 A Supervisory Board Member or his Supervisory Board Member's Representative may validly participate in a Supervisory Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Supervisory Board Member. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Supervisory Board Members shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Supervisory Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Supervisory Board Members (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

14.7 A resolution in writing signed by all the Supervisory Board Members (or in relation to any Supervisory Board Member, his Supervisory Board Member's Representative) shall be as valid and effective as if it had been passed at a Supervisory Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Supervisory Board Members concerned.

14.8 The minutes of a Supervisory Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Supervisory Board Meeting may be certified by any Supervisory Board Member present at the Meeting.

Chapter V. - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 Any properly constituted meeting of the Shareholders (a "Shareholders' Meeting") shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 A Shareholders' Meeting shall deliberate only on the matters which are not reserved to the Manager by the Articles or by the 1915 Law.

16. Annual general meeting.

16.1 The annual general meeting of the Shareholders (the "AGM") will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the fifteenth day of September at 2 p.m. If that day is a public holiday in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

17. Other general meeting.

17.1 The Manager may convene other general meetings of the Shareholders ("EGMs").

17.2 Such meetings must be convened if Shareholders representing one fifth of the Company's capital so require.

18. Convening notice.

18.1 A Shareholders' Meeting is convened by the Manager by way of a written notice setting out for the agenda of the meeting and sent by registered post at least 8 days prior to the meeting to the address of the Shareholders, as indicated in the register of Shareholders.

18.2 If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

19. Presence, Representation.

19.1 All Shareholders are entitled to attend and speak at all Shareholders' Meetings.

19.2 A Shareholder may act at any Shareholders' Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

20. Vote.

20.1 Each Share entitles the holder thereof to one vote.

20.2 Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the Shareholders' Meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

20.3 Unless otherwise provided by Luxembourg Law or by the Articles, all resolutions of the Shareholders' Meeting shall be taken by a simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

20.4 Any resolution of the Shareholders' Meeting to change the Articles to remove or appoint the Manager requires the unanimous vote in favour of all the Limited Shareholders.

20.5 No decision of a Shareholders' Meeting shall be validly taken without the affirmative vote of the Manager, including, any change to the Articles other than a change to Article 7.1 removing or appointing the Manager.

21. Extraordinary general meeting.

21.1 An EGM convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the Shares are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, if any, the wording regarding the amendments to the objects and the form of the Company.

21.2 If the first of the conditions in Article 21.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

21.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds majority of the votes cast, subject also to the written approval of the Manager.

21.4 Resolutions to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders may only be adopted by the unanimous decision of the Shareholders, subject to any other provisions of the 1915 Law.

22. Minutes.

22.1 The minutes of a Shareholders' Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

22.2 Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

23. Financial year.

23.1 The Company's financial year starts on 1st April and ends on 31st March of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st March 2013 (all dates inclusive).

23.2 The Manager shall draw up the balance sheet and the profit and loss account of the Company. The Manager will submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the AGM to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

24. Adoption of financial statements.

24.1 The Manager shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements drawn up in accordance with the 1915 Law.

24.2 Those financial statements shall be submitted for adoption to the AGM. The AGM shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with these Articles.

25. Distribution on shares.

25.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when and as long as the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

25.2 The balance of net profits is available for distribution to the Shareholders.

25.3 Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager.

Chapter VII. - Dissolution

26. **Dissolution.** The Company may be dissolved only upon the written proposal of the Manager and by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles and in accordance with Luxembourg Law.

Chapter VIII. - Interpretation and Luxembourg law

27. In these Articles:

27.1 a reference to:

27.1.1 one gender shall include each gender;

27.1.2 (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

27.1.3 a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

27.1.4 a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

27.2 general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words;

27.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

28. In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

	Unlimited Shares:	Ordinary Shares:
Geo Debt GP S.à r.l., predesignated	1	
LuxGEO S.à r.l., predesignated		30,999
TOTAL OF SHARES	1	30,999

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders of "Geo Debt Finance S.C.A.", representing the totality of shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as members of the Supervisory Board for a duration of six (6) years:
 - a) Eddy PERRIER, born on July 5, 1977 in Saint-Jean-De-Maurienne (France) and having his professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg;
 - b) Cédric PEDONI, born on March 24, 1975 in Villerupt (France), having his professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg;
 - c) Jens HÖLLERMANN, born on July 26, 1971 in Oberhausen (Germany), having his professional address at 47 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
 - d) Ian KENT, born on December 3, 1976 in Birmingham, United Kingdom, having his professional address at 47 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) LuxGEO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 227.408.756,75, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158 198 et ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

2) Geo Debt GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 50,000, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Ensemble les "Actionnaires".

ici représentés par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les Actionnaires, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Raison sociale.

1.1 Le présent document constitue les statuts de Geo Debt Finance S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi Luxembourgeoise"), y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et par ses statuts de temps à autre (les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Le Gérant Commandité (tel que défini ci-après) est autorisé à changer l'adresse de la Société au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg.

2.3 Le Siège Social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient jugés imminents, le siège social de la Société pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Commandité.

3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières ou produits dérivés de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 La Société peut, de temps en temps, emprunter sous toute forme (et dans tous les cas par voie de placement public ou privé), et retirer, faire, accepter, endosser, signer et procéder à l'émission d'effets de commerce, lettres de change, bons de souscription, d'obligations, de certificats de créance ou tout autre instrument négociable ou non négociable et reconnaissances de dettes.

3.3 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

3.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, y compris, sans limitation, l'acceptation d'un mandat de liquidateur en relation avec toute société du groupe auquel appartient la Société.

TOUJOURS A LA CONDITION que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000 EUR) représenté par:

5.1.1 trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires ("Actions Ordinaires"); et

5.1.2 une (1) action de commandité ("Action de Commandité"), ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes entièrement libérées (ci-après désignées les "Actions").

5.2 Dans les présents Statuts:

5.2.1 Les "Actionnaires" désignent les détenteurs d'Actions au moment concerné;

5.2.2 Les "Actionnaires Ordinaires" désignent les détenteurs d'Actions Ordinaires au moment concerné;

5.2.3 L'"Actionnaire Commandité" désigne le détenteur d'Action de Commandité au moment concerné;

5.2.4 Les "Actionnaires Commanditaires" désignent les Actionnaires Ordinaires.

5.3 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolutions des Actionnaires adoptées dans la forme requise par la loi pour toute modification des Statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi de 1915.

6. Actions.

6.1 Les Actions sont émises sous forme nominative.

6.2 Toutes les Actions seront enregistrées dans un registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société à son siège social. Ce registre contiendra, entre autres, le nom de chaque Actionnaire, son adresse, le nombre et la catégorie des Actions qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque Action.

6.3 La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont enregistrées comme le plein propriétaire des Actions.

6.4 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Chapitre III. - Gérance

7. Gérance.

7.1 La Société sera gérée par Geo Debt GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et régie en vertu de la Loi de 1915 (ci-après désigné le "Gérant Commandité"), en sa qualité d'Actionnaire Commandité.

7.2 Le Gérant Commandité pourra être demis de ses fonctions uniquement en cas de fraude, négligence grave ou faute intentionnelle par résolutions des Actionnaires adoptées dans la forme requise par la Loi de 1915 pour toute modification des Statuts.

7.3 Les Actionnaires Commanditaires ne pourront ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

8. Pouvoirs du gérant commandité.

8.1 Le Gérant Commandité a le pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile dans l'intérêt de la Société, à l'exception des matières réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

9. Représentation de la société.

9.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou l'acte du Gérant Commandité représenté par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux statuts du Gérant Commandité. Aucun Actionnaire Commanditaire ne peut représenter la Société.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 Le Gérant Commandité pourra, à tout moment, nommer des mandataires de la Société pour les opérations et la gestion de celle-ci, étant entendu que les Actionnaires Commanditaires ne peuvent agir au nom de la Société. Les mandataires ainsi nommés auront les pouvoirs et les devoirs qui leur ont été conférés par le Gérant Commandité.

10.2 Le Gérant Commandité déterminera les responsabilités et rémunération (le cas échéant) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toute autre condition de leur mandat.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable avec la Société de tous les passifs de la Société dans la mesure requise par la Loi Luxembourgeoise, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre que leur qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ne seront tenus uniquement du paiement à la Société du pair comptable et de la prime d'émission le cas échéant, payé(s) pour chaque Action qu'ils détiennent (dans la mesure où il(s) demeure(nt) impayé(s)).

Chapitre IV. - Conseil de surveillance

12. Conseil de surveillance.

12.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non (le "Conseil de Surveillance").

12.2 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi de 1915.

12.3 Les membres du Conseil de Surveillance (chacun un "Membre du Conseil de Surveillance") ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant Commandité sur les points que le Gérant Commandité déterminera.

12.4 Les membres du Conseil de Surveillance ne recevront aucune compensation pour leurs fonctions au sein du Conseil de Surveillance mais auront droit au remboursement de toutes les dépenses en relation avec ces fonctions.

13. Nomination.

13.1 Les membres du Conseil de Surveillance seront désignés par Résolution des Actionnaires pour une durée maximale de six ans. Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera réputé avoir été élu pour une durée de 6 ans à partir de la date de sa nomination. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par Résolution des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

13.2 Dans l'hypothèse où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance deviendrait inférieur à trois, le Gérant Commandité sera tenu de convoquer immédiatement une Assemblée des Actionnaires afin de remédier à cette vacance.

14. Réunions du conseil de surveillance.

14.1 Les réunions du Conseil de Surveillance (les "Réunions du Conseil de Surveillance") pourront être convoquées par tout Membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance désignera l'un des Membres du Conseil de Surveillance pour agir en tant que Président.

14.2 Les convocations de toute réunion du Conseil de Surveillance seront délivrées par lettre, télécopie ou email adressés à tous ses membres au moins cinq jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature de l'urgence

sera précisée dans la convocation. La convocation indiquera également la date et l'endroit de la réunion et l'ordre du jour.

14.3 Les Membres du Conseil de Surveillance pourront valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Membres du Conseil de Surveillance ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en cause soit par écrit, soit, lors de la Réunion du Conseil de Surveillance, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.4 Un Membre du Conseil de Surveillance peut nommer un autre Membre du Conseil de Surveillance (et uniquement) afin qu'il agisse comme son représentant (un "Représentant du Membre du Conseil de Surveillance") lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance pour participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Surveillance. Un Membre du Conseil de Surveillance peut agir en tant que représentant pour plus d'un Membre du Conseil de Surveillance lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance à condition que (sans préjudice de toutes exigences de quorum) au moins deux Membres du Conseil de Surveillance sont présents physiquement lors de la Réunion du Conseil de Surveillance tenue en personne ou participent en personne à la Réunion du Conseil de Surveillance tenue en vertu de l'Article 14.6. En cas d'égalité des voix, le Président aura une seconde voix ou une voix prépondérante.

14.5 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et valablement prendre des décisions uniquement si au moins la moitié des Membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Surveillance sont adoptées à la majorité simple des Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés.

14.6 Un Membre du Conseil de Surveillance ou son Représentant du Membre du Conseil de Surveillance pourront valablement participer aux Réunions du Conseil de Surveillance par vidéo conférence ou moyens de communication permettant l'identification de chacun des Membres du Conseil de Surveillance participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à la réunion permettant à toutes les personnes de prendre part à la réunion afin de communiquer de façon continue les uns avec les autres et de participer effectivement à la réunion. Une personne participant de cette manière sera réputée présente à la réunion et sera comptée dans le quorum et autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette manière par le Conseil de Surveillance, seront, pour les besoins des présents Statuts, réputées valables et effectivement conclues lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Membres du Conseil de Surveillance (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette façon est réputée avoir été tenue au Siège Social.

14.7 Une résolution écrite signée par tous les Membres du Conseil de Surveillance (ou s'agissant de tout Membre du Conseil de Surveillance, son Représentant du Membre du Conseil de Surveillance) auront le même effet et la même validité que si elles avaient été adoptées lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu signé(s) par ou au nom du ou des Membre(s) du Conseil de Surveillance concernés.

14.8 Les procès-verbaux de toute Réunion du Conseil de Surveillance seront signés, et des extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés, par tout Membre du Conseil de Surveillance présent à la Réunion.

Chapitre V. - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée (une "Assemblée des Actionnaires") représentera l'ensemble des Actionnaires.

15.2 Une Assemblée des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui ne sont pas réservés au Gérant Commandité en vertu des Statuts ou de la Loi de 1915.

16. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires (l'"AGA") se tiendra dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le quinzième jour du mois de septembre à 14h00 heures. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

17. Autre assemblée générale.

17.1 Le Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires (les "AGEs").

17.2 De telles assemblées devront être convoquées si des Actionnaires représentant un cinquième du capital de la Société le requièrent.

18. Convocation.

18.1 L'Assemblée des Actionnaires est convoquée par le Gérant Commandité par voie de lettres recommandées comprenant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyées aux Actionnaires à l'adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires, au moins 8 jours avant l'assemblée.

18.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux exigences et formalités de convocation.

19. Présence, Représentation.

19.1 Tous les Actionnaires auront le droit d'assister et de prendre la parole lors des Assemblées des Actionnaires.

19.2 Un Actionnaire peut se faire représenter lors de toute Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou email une autre personne comme son mandataire, lequel ne doit pas nécessairement être lui-même Actionnaire.

20. Vote.

20.1 Chaque Action donne droit à une voix à son détenteur.

20.2 Les votes ont lieu à main levée ou par vote nominatif, à moins que l'assemblée des Actionnaires décide à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

20.3 Sauf dans les cas déterminés par la Loi Luxembourgeoise ou les Statuts, toutes les décisions de l'Assemblée des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des votes, quelle que soit la proportion du capital représentée.

20.4 Toute décision de l'Assemblée des Actionnaires de modifier les Statuts afin de révoquer ou nommer le Gérant Commandité requiert le vote favorable unanime de tous les Actionnaires Commandités.

20.5 Aucune décision de l'Assemblée des Actionnaires ne pourra être valablement prise sans le vote positif du Gérant Commandité, en ce y compris une modification des Statuts autre qu'une modification à l'article 7.1 révoquant ou nommant le Gérant Commandité.

21. Assemblée générale extraordinaire.

21.1 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins des Actions sont représentées et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, les modifications apportées à l'objet et à la forme de la Société.

21.2 Si la première des conditions mentionnées à l'article 21.1 n'est pas satisfaite, une seconde assemblée sera convoquée, dans la manière prescrite par les Statuts ou par la Loi de 1915. Une telle convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion des Actions représentée.

21.3 A ces deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, devront être adoptées à la majorité des deux-tiers des voix exprimées, sous réserve également du consentement écrit du Gérant Commandité.

21.4 Les résolutions changeant la nationalité de la Société ou augmentant les engagements des Actionnaires ne pourront être adoptées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et, sous réserve de toute autre disposition de la Loi de 1915.

22. Procès-verbaux.

22.1 Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

22.2 Des copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être signés par le Gérant Commandité pour pouvoir être versés dans des procédures judiciaires ou autrement.

Chapitre VI. - Exercice social - Distribution des bénéfices

23. Exercice social.

23.1 L'exercice social de la Société débutera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de chaque année, étant entendu, qu'en tant que disposition transitoire, le premier exercice social de la Société débute le jour de sa constitution et se termine le 31 mars 2013 (toutes dates incluses).

23.2 Le Gérant Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes de la Société. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'AGA, au Conseil de Surveillance, lequel établira un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

24. Approbation des comptes annuels.

24.1 Le Gérant Commandité fournira aux Actionnaires une copie des comptes annuels audités établis conformément à la Loi de 1915.

24.2 Ces comptes annuels seront soumis pour approbation à l'AGA. L'AGA les examinera et, si elle l'estime opportun, les approuvera et votera pour la décharge du Gérant Commandité et l'allocation des résultats de la Société en conformité avec ces Statuts.

25. Distribution sur actions.

25.1 Du bénéfice annuel net de la Société déterminé conformément à la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Le solde des bénéfices nets peut être utilisé pour distribution aux Actionnaires.

25.3 Des dividendes intérimaires peuvent être payés par décision du Gérant Commandité, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Chapitre VII. - Dissolution

26. Dissolution. La Société ne pourra être dissoute uniquement sur proposition écrite du Gérant Commandité et par une décision des Actionnaires votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité qu'en cas de modification des présents Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

Chapitre VIII. - Interprétation et Loi Luxembourgeoise

27. Dans les présents Statuts:

27.1 une référence à:

27.1.1 un genre devra inclure chaque genre;

27.1.2 (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

27.1.3 une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique distincte);

27.1.4 une disposition législative ou loi incluent toutes les modifications y afférentes et toutes leurs promulgations (avec ou sans modifications);

27.2 les mots généraux ne devront pas faire l'objet d'une interprétation restrictive du fait qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant une catégorie particulière de lettres, de sujets ou d'affaires, ou par des exemples qui entrent dans la définition des mots généraux;

27.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

28. En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

	Actions de Commandité	Actions Ordinaires
Geo Debt GP S.à r.l., prédésignée	1	
LuxGEO S.à.r.l., prédésignée		30.999
TOTAL DES ACTIONS	1	30.999

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les Actionnaires ci-dessus de "Geo Debt Finance S.C.A.", représentant l'intégralité des actions et se considérant dûment convoqués, se sont immédiatement réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance pour une durée de six (6) ans:

a) Eddy PERRIER, né le 5 juillet 1977 à Saint-Jean-De-Maurienne (France) ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg;

b) Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg;

c) Jens HÖLLERMANN, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg; et

d) Ian KENT, né le 3 décembre 1976 à Birmingham (Royaume Uni), ayant son adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la Loi et constate expressément leur accomplissement.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. LAC/2012/53315. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151702/605.

(120199652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Felix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 110.862.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012153691/10.

(120203276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

FINAGEL S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 28.619.

Les comptes annuels au 31-05-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153693/10.

(120203295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Financière Charmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 114.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153695/9.

(120202494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.
